



Retenue des charges sur dépôt de garantie

Par **chris03390**, le **06/02/2013** à **13:54**

Bonjour,

Notre locataire a quitté la maison que nous louons au bout de 04 ans, et n'ayant jamais entretenu les extérieurs (jardins et cour).

Nous avons donc fait intervenir un professionnel que nous avons réglé en chèque emploi service. Les charges salariales et patronales sont donc payées par l'employeur, soit nous même bailleur

Est ce que nous avons le droit de retenir le montant de la facture ainsi que les charges sur le dépôt de garantie de notre locataire

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **06/02/2013** à **14:37**

Bonjour, vous pouvez déduire la remise en état du jardin uniquement si vous avez bien noté sur l'état des lieux de sortie qu le jardin n'était pas entretenu exemple : pelouse non tondu, haies pas taillées..., cordialement